

Nouvelles pratiques sociales



Mouvement social et question nationale : un instrument de réflexion pour les membres de Au Bas de l'Échelle

Jacques Boucher

Volume 5, numéro 1, printemps 1992

Santé mentale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301160ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301160ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boucher, J. (1992). Mouvement social et question nationale : un instrument de réflexion pour les membres de Au Bas de l'Échelle. *Nouvelles pratiques sociales*, 5(1), 95–112. <https://doi.org/10.7202/301160ar>

Résumé de l'article

Cet article reprend un texte qui a servi d'amorce de réflexion sur la question nationale à une organisation populaire de défense des travailleuses et des travailleurs non syndiqués, Au Bas de l'Échelle (ABE). On y situe d'abord le groupe dans l'ensemble des mouvements sociaux québécois en transformation et en développement depuis les trente dernières années pour y identifier leurs tendances actuelles. Ensuite, on établit une distinction entre, d'une part, la question constitutionnelle et sa portée politique partisane et, d'autre part, la question nationale et les divers types de nationalisme qui ont eu cours dans notre histoire. Cette opération permet de voir plus spécifiquement en quoi le débat constitutionnel actuel touche les salariés, plus particulièrement les clientèles d'ABE. Enfin, elle nous conduit à ouvrir le questionnement sur le projet social du Québec de demain, lequel se situe au plan de la question nationale qui demeure plus large et englobante socialement que le débat constitutionnel. La conclusion fait le point sur l'utilisation de ce texte par ABE et lance quelques hypothèses sur ses hésitations à s'impliquer dans le débat constitutionnel.



Les pratiques sociales au Québec

Mouvement social et question nationale : un instrument de réflexion pour les membres de Au Bas de l'Échelle

Jacques BOUCHER¹

*Étudiant au doctorat en sociologie
Université du Québec à Montréal*

Cet article reprend un texte qui a servi d'amorce de réflexion sur la question nationale à une organisation populaire de défense des travailleuses et des travailleurs non syndiqués, Au Bas de l'Échelle (ABE). On y situe d'abord le groupe dans l'ensemble des mouvements sociaux québécois en transformation et en développement depuis les trente dernières années pour y identifier leurs tendances actuelles. Ensuite, on établit une distinction entre, d'une part, la question constitutionnelle et sa portée politique partisane et, d'autre part, la question nationale et les divers types de nationalisme qui ont eu cours dans notre histoire. Cette opération permet de voir plus spécifiquement en quoi le débat constitu-

1. L'auteur est membre du Conseil d'administration d'Au Bas de l'Échelle (ABE), mais ce texte ne reflète pas nécessairement le point de vue de ce groupe.

tionnel actuel touche les salariés, plus particulièrement les clientèles d'ABE. Enfin, elle nous conduit à ouvrir le questionnaire sur le projet social du Québec de demain, lequel se situe au plan de la question nationale qui demeure plus large et englobante socialement que le débat constitutionnel. La conclusion fait le point sur l'utilisation de ce texte par ABE et lance quelques hypothèses sur ses hésitations à s'impliquer dans le débat constitutionnel.

Plusieurs organisations populaires et communautaires hésitent à aborder de front la question nationale et à s'aventurer dans le débat constitutionnel. Au Bas de l'Échelle (ABE), qui s'occupe de la défense des travailleuses et des travailleurs non syndiqués, est de celles-là. Certains membres avaient manifesté le désir de débattre la question nationale ; mais jusqu'à l'année dernière, il ne se dégagait pas une volonté suffisamment générale pour passer à l'action dans cette organisation habituée à fonctionner par consensus. Cependant, les porte-parole du groupe se voient de plus en plus sollicités à exposer le point de vue d'ABE sur le sujet par d'autres organisations ou regroupements du mouvement populaire et communautaire ou du mouvement des femmes. C'est donc en partie à cause de l'interpellation d'autres groupes du mouvement social qu'ABE a entrepris une démarche d'étude sur la question pour en arriver à se prononcer éventuellement sur le sujet.

Au printemps 1991, l'Assemblée générale créait un Comité de réflexion politique sur l'avenir du Québec qui déposait, en décembre dernier, un texte de réflexion devant servir éventuellement à des journées d'études. Ce texte, intitulé *Au Bas de l'Échelle et la question nationale*², n'est ni un rapport de recherche, ni une synthèse complète sur la question. Il s'agit plutôt d'un outil didactique qui permet au groupe d'amorcer la réflexion, en précisant un certain nombre de concepts et en présentant une problématique sur le sujet.

L'objectif du présent article ne consiste pas à analyser la portée d'une telle démarche ou à expliquer les hésitations d'ABE à se prononcer sur la question nationale du Québec. Il vise plutôt à partager cette amorce de réflexion avec d'autres groupes et personnes intéressées à l'intervention sociale. Il reprend donc le contenu du document de façon synthétique. Tout d'abord, on y présente la situation d'ABE dans l'ensemble du mouvement social et de son évolution. En deuxième lieu, on y distingue et y situe les concepts de question nationale et de débat constitutionnel. On y établit ensuite les rapports qui existent entre ABE et le débat constitutionnel d'une part, et le projet de société plus directement rattaché à la question nationale, d'autre part.

2. Ce texte, tout comme le présent article a été élaboré avec la collaboration de Rachid Bagaoui et de Ghislaine Paquin, membres du Comité de réflexion politique d'ABE tout comme l'auteur.

Enfin, la conclusion rendra brièvement compte de la poursuite de cette démarche par le groupe.

AU BAS DE L'ÉCHELLE ET LE MOUVEMENT SOCIAL

Depuis sa fondation, ABE se consacre à la défense de la majorité de la force de travail salariée du Québec dont plus de 55 % n'est pas syndiquée. Cette organisation est impliquée dans le mouvement social³ comme groupe du mouvement populaire et communautaire, mais elle se retrouve aussi dans la frange du mouvement syndical en se préoccupant des rapports de travail et des conditions de vie de la portion la moins protégée du salariat. Or, parmi cette dernière, on compte surtout des femmes, des jeunes, des immigrantes et des immigrants. ABE se retrouve donc au carrefour de divers groupes et à la croisée de différents mouvements sociaux : syndicats, femmes, jeunes, groupes ethniques, groupes populaires et communautaires. Aussi note-t-on sa présence à plusieurs tables de travail intergroupes, fédérations et coalitions typiques de ces différents mouvements, ce qui pourrait en faire une sorte d'organisation baromètre du mouvement social.

Avant de relever les tendances actuelles des mouvements sociaux au Québec, il importe de présenter, fût-ce à grands traits⁴, les faits majeurs de leur histoire récente. D'abord, il faut se rappeler que le tout premier mouvement social à s'organiser dans la société industrielle a été le mouvement syndical qui, jusqu'aux années 70, avait tendance à exercer une hégémonie sur le mouvement social. Au cours des années 60, on vit apparaître un nouveau mouvement nationaliste et les premiers groupes autonomes⁵, centrés sur des enjeux de consommation, prémices du mouvement populaire. Au cours des années 70, le mouvement social allait se diversifier (mouvement populaire et communautaire, mouvement des femmes, début du mouvement écologique et pacifique) et se radicaliser (critique anticapitaliste et antiétatique, vision autogestionnaire et socialiste). Cependant, le discours radical devenant de plus en plus contre-productif en termes de mobilisation et d'avancées des luttes, les organisations des différents mouvements sociaux se tournèrent

3. Le terme mouvement social renvoie ici à un concept qui englobe les différents mouvements sociaux généralement reconnus au Québec (syndical, féministe, populaire et communautaire, nationaliste, écologique et pacifique) et laisse entendre qu'il existe des interrelations entre ceux-ci.

4. Pour plus d'informations, nous référons surtout à BÉLANGER et LÉVESQUE (1987), BÉLANGER (1988), FAVREAU (1989), BOUCHER (1990a) et HAMEL (1991).

5. Certains groupes furent mis sur pied grâce à l'initiative de syndicats, comme les ACEF sous l'impulsion de la CSN, d'autres de façon complètement indépendante, comme les comités de citoyens, les cliniques populaires (cliniques de santé ou cliniques juridiques).

progressivement vers d'autres stratégies au cours des années 80 : la concertation, du côté des syndicats et le recentrage sur les services, du côté du mouvement populaire et communautaire. Ce dernier traversait en même temps une phase de repli catégoriel et les syndicats une phase importante de repli professionnel.

Nous pouvons donc dire que les mouvements sociaux des années 80 traînaient avec eux un certain nombre de paradoxes et d'ambiguïtés, tant dans leurs rapports avec l'État⁶ et leurs stratégies que dans leurs rapports entre eux. De fait, le repli catégoriel et professionnel ne pouvait guère contribuer à la convergence du mouvement social. Les accusations fusaient de part et d'autres : les syndicats ne font que s'occuper des intérêts de leurs membres déjà bien gamis ! Les groupes populaires se replient sur leur petite « gang » ! Les mouvements sociaux vivaient une crise importante. Crise non pas de survie, puisque le nombre de leurs membres se maintenait ou augmentait même, mais crise d'orientation, de stratégie, de pertinence du message social.

Au cours de ces années, la configuration des mouvements sociaux a beaucoup changé. Tout d'abord, le mouvement syndical a définitivement perdu son hégémonie sur le mouvement social à partir des années 70. D'une part, il a connu l'impact interne du mouvement des femmes et, d'autre part, il est régulièrement interpellé par le mouvement populaire et communautaire, par le mouvement nationaliste et, plus récemment, par le mouvement écologique et pacifique. D'ailleurs, il n'est désormais plus le seul mouvement social à intervenir sur le lieu même du travail. À l'instar du mouvement des femmes, le mouvement écologique et pacifique cherche lui aussi à faire modifier les lieux du travail. Le mouvement populaire et communautaire plonge également dans les rapports de travail à côté des syndicats avec les corporations de développement économique communautaires (CDEC) qui, sur la base de la concertation locale, s'occupent aussi bien d'employabilité et de formation que d'essor de l'emploi par le développement d'entreprises plus sociales, plus participatives.

Pour les années 90, les mouvements sociaux du Québec semblent vouloir prendre quatre grandes orientations.

6. Les mouvements sociaux ont toujours réclamé et défendu l'accès universel aux services de l'État-providence, mais ils en revendiquaient aussi l'appropriation politique par la participation populaire, ce qui ne leur a pas été concédé. Il s'agit là d'un compromis que l'on a désigné par le terme « providentialisme » (BÉLANGER et LÉVESQUE, 1988). Ceci aide à comprendre le discours anti-étatique des mouvements sociaux.

Des stratégies plus offensives

On note tout d'abord une recherche, tant dans le discours que dans la pratique, de stratégies plus offensives en termes d'alternatives : travailler autrement, s'impliquer dans l'organisation du travail, de l'entreprise et des services, bâtir des modèles alternatifs de prestations de services dans des groupes populaires, proposer des façons non polluantes de produire, faire des propositions concrètes d'équité salariale par étapes, etc. On ne s'en tient plus à la critique. On sort du repli défensif sur ses acquis pour proposer et même bâtir des alternatives.

Convergence du mouvement social

On voit apparaître de plus en plus de coalitions entre organisations d'un même mouvement social et même entre différents mouvements sociaux. Ce phénomène n'est pas tout à fait nouveau ; mais, ce qui est plus récent, c'est l'élargissement des coalitions et leur tendance à se répéter un peu automatiquement d'une intervention à l'autre. Depuis quelque temps, plusieurs tables de concertation ont été organisées dans le mouvement social autour d'un projet de société pour l'avenir du Québec et particulièrement autour de la question de l'emploi.

Modification du rapport à l'État

Même si l'on recherche la convergence sociale, on se méfie d'une trop grande centralisation et, plus particulièrement, de la centralisation étatique. Alors que dans les années 60 et 70 et au début des années 80, on se tournait du côté de l'État pour trouver des solutions aux problèmes économiques et sociaux et qu'on recherchait l'application de politiques globales et universelles, on tend aujourd'hui à éviter la planification étatique et à se concerter surtout entre acteurs locaux ou régionaux. Cependant, on ne bannit pas l'État, on lui attribue plutôt un rôle d'intervention globale lorsqu'il s'avère le seul acteur à pouvoir le faire et on admet toujours son rôle de redistributeur pour les programmes sociaux à portée universelle et pour le financement du communautaire. Donc, maintien de l'État-providence, mais avec une participation réelle de la population et non pas sa dépendance passive par rapport à lui.

Recherche de la concertation

La pratique de la concertation par les mouvements sociaux tend d'abord à s'implanter dans une dimension locale et régionale : entreprise, quartier, région rurale. On pourrait parler de « modèle québécois » de la concertation, qui semble moins institutionnalisée que dans les pays européens. Le Québec connaîtrait un type de concertation adaptée aux réalités locales, plus souple, plus pragmatique et qui laisse plus de liberté aux acteurs sociaux, dont les mouvements sociaux. Cette concertation semble devoir se pratiquer surtout entre les mouvements sociaux et les différents groupes qui les composent. Son deuxième lieu de pratique se situerait sur les plans local et régional, quoiqu'elle existe aussi au sommet, c'est-à-dire entre l'État, les centrales syndicales et les organisations patronales.

Partie intégrante du mouvement social québécois, à la croisée de différentes organisations, ABE ne peut pas éviter les grands débats actuels de société et de projet social qui préoccupent l'ensemble de ce mouvement social. Ces questions sont suscitées en grande partie par l'évolution du mouvement social lui-même qui, à son tour, n'est pas étrangère aux tiraillements qui traversent la société. Une société, d'ailleurs, qui connaît une crise économique qui se prolonge, mais aussi une crise culturelle qui, dans la société québécoise, se double d'un débat constitutionnel lancinant. Tentons d'abord de distinguer les éléments qui caractérisent le débat constitutionnel de ceux qui se rapportent à la question nationale au Québec.

QUESTION NATIONALE ET DÉBAT CONSTITUTIONNEL

Il existe une confusion courante entre *question nationale* et *question constitutionnelle*. Comme si les problèmes constitutionnels recouvraient toute la problématique nationale d'un peuple, de sorte qu'en réglant les premiers, on allait combler toutes les aspirations historiques d'une entité nationale. De fait, la question nationale et la question constitutionnelle se situent sur deux plans différents : la première, plus englobante, rejoint la vie des populations et s'exprime à travers le mouvement social, tandis que la deuxième, tout en ayant des incidences capitales sur les populations, est plus circonscrite à des points de fonctionnement se situant dans l'ordre des moyens et constitue un enjeu politique au niveau institutionnel surtout. Examinons maintenant ce qu'il faut entendre par la question constitutionnelle d'abord, puis par la question nationale.

Le débat constitutionnel

La question constitutionnelle revient périodiquement à l'ordre du jour au Canada. Avec le temps, le problème semble s'approfondir, c'est pourquoi on parle plutôt maintenant de crise ou encore de débat constitutionnel. D'une fois à l'autre, ce débat prend de l'ampleur. En effet, jusqu'à maintenant, la crise constitutionnelle s'était polarisée autour du statut du Québec, et même si ce dernier est encore au centre du débat constitutionnel, il reste que la crise concerne dorénavant aussi bien l'Ouest canadien que les Maritimes qui sentent également que leur situation est devenue problématique dans le système fédératif actuel.

De plus, ce déplacement a pour toile de fond une toute nouvelle configuration politique partisane. En effet, lors du référendum de 1980 et du rapatriement de la constitution de 1982, le débat partisan se déployait entre le Parti libéral du Canada et le Parti québécois. Depuis, il s'est produit une transformation dans le paysage politique partisan. D'une part, le nationalisme québécois a investi la Chambre des communes avec le Bloc québécois, tandis que le régionalisme des Prairies a trouvé une voix politique tangible à travers le *Reform Party*, alors que son pendant des Maritimes, le *COR (Confederation of Regions)*, est devenu le parti de l'opposition officielle au Nouveau-Brunswick depuis les dernières élections. Ainsi, le Parti québécois n'est plus le porte-drapeau de la remise en cause du *statu quo* fédératif ni même du projet souverainiste, d'autant plus qu'on parle, depuis quelque temps déjà, des tiraillements au sein du Parti libéral du Québec entre sa tendance souverainiste et sa tendance fédéraliste. D'autre part, le Parti progressiste conservateur au pouvoir a dramatiquement perdu de sa crédibilité, mais réussit toutefois, sur la question constitutionnelle, à s'allier les deux autres partis traditionnels, soit le Parti libéral du Canada et le Nouveau Parti démocratique. On le voit bien, le conflit entre centre et régions se répercute sur les partis politiques, entre les formations traditionnelles centralisatrices et les nouvelles formations régionalistes.

Il n'est pas étonnant que le débat constitutionnel soit très politisé, mais il est plus problématique de ramener toutes les questions économiques, sociales et culturelles au plan constitutionnel : coûts tant économiques que sociaux des changements constitutionnels, impact culturel d'une possible séparation du Québec, etc. Cette polarisation tend à y enfermer ces enjeux, comme si un nouveau partage de juridictions et de pouvoirs entre les différents ordres de gouvernement devait régler tous ces problèmes une fois pour toutes. Qui plus est, elle tend à occulter toute la portée de la question du nationalisme québécois dont il importe de tracer un portrait en faisant ressortir les différents nationalismes.

Les nationalismes au Québec

Depuis quelques temps, des accusations quelque peu virulentes sont portées contre le nationalisme québécois. On associe facilement toute forme de nationalisme à conservatisme et on l'identifie immédiatement à racisme, à xénophobie, à enfermement national, etc. Une telle vision s'appuie sur des faits historiques bien réels et malheureux tels que le nazisme en Allemagne, le fascisme en Italie, les dictatures de Franco en Espagne et de Salazar au Portugal. Mais il existe bien d'autres projets de société basés à la fois sur le nationalisme et une vision progressiste de la société. Qu'on pense aux luttes anticolonialistes et de libération nationale en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Qu'en est-il exactement au Québec ? Essayons maintenant de démêler les différentes tendances de nationalisme qui s'y sont manifestées ainsi que les groupes sociaux qui les ont nourries.

La tendance de nationalisme la plus ancienne que nous ayons connu au cours du xx^e siècle peut être qualifiée de *nationalisme traditionnel*, lequel s'adressait à l'ensemble des Canadiens français et non pas aux seuls Québécois. Animé par les élites francophones traditionnelles (clergé, petite bourgeoisie professionnelle), ce courant visait la promotion d'un nationalisme basé sur des valeurs traditionnelles distinctives telles que la langue, la religion catholique et la culture qui en découle. On peut reconnaître, encore aujourd'hui, cette forme de nationalisme dans la promotion des mêmes valeurs traditionnelles et une attitude de méfiance face à l'environnement nord-américain. Des aspects de ce nationalisme traditionnel se transmettent, selon une forme plus ouverte et plus moderne, dans ce que nous pourrions appeler le *nationalisme culturel* à l'intérieur duquel des hommes politiques contemporains tendent à circonscrire la question nationale. Celle-ci serait réglée avec les assurances suffisantes de conservation de la langue et des principaux pouvoirs et institutions à portée culturelle : Code civil, éducation, diffusion culturelle ...

À noter aussi l'ethnocentrisme du nationalisme traditionnel qui visait à défendre et à promouvoir un groupe ethnique, les descendants de Français auxquels s'étaient intégrés complètement un certain nombre d'immigrants. Aussi, dans sa version contemporaine, le nationalisme québécois garda-t-il sa caractéristique de *nationalisme ethnique* sans toutefois que ce mouvement soit xénophobe et encore moins raciste.

Au cours des années 60, une rupture s'est produite alors qu'on passait d'un nationalisme axé sur les Canadiens français à un *nationalisme québécois*. Le Québec, très majoritairement canadien-français, se mit à prendre conscience et à exprimer que sa subordination et sa fragilité n'étaient pas

seulement linguistique et culturelle, mais économique et politique. On constatait, dans les groupes progressistes surtout, que les conditions de travail et de vie des Québécois francophones étaient inférieures à celles des Québécois anglophones et des autres Canadiens anglais. On faisait un lien entre cet état de fait et la domination du capital américain et canadien-anglais qui, souvent, imposait même la langue de travail. Ce courant s'inspirait des mouvements de libération nationale des pays d'Afrique et d'Asie dans la grande phase de décolonisation des années 50 et 60 et des mouvements de lutte anti-impérialistes d'Amérique latine à partir de la fin des années 60. Dans cette foulée, le nationalisme québécois devenait un projet de libération nationale qui ne pouvait déboucher que sur un projet de société, c'est-à-dire sur des changements dans les rapports entre groupes sociaux.

Grâce aux luttes syndicales et populaires, la Révolution tranquille a permis un rattrapage assez important pour la population québécoise au plan des conditions de travail et de vie. En même temps, elle a permis l'émergence d'un véritable « entrepreneurship » québécois francophone grâce à l'affirmation nationale et à des instruments collectifs que le Québec s'est donnés : interventions étatiques dans l'économie, création d'institutions publiques de financement (Caisse de dépôt et de placement, Société générale de financement), création et développement d'entreprises publiques (Hydro-Québec, Soquip, Rexfor, etc.). Une partie de ces entrepreneurs se sont inscrits dans la mouvance de la souveraineté du Québec, surtout au cours des années 80. Aussi peut-on parler du nationalisme économique de ce nouveau groupe social, de sorte que le mouvement syndical et populaire ne porte pas seul le volet économique du nationalisme.

Sur le plan politique, le projet nationaliste a été « assumé », en grande partie, depuis la fin des années 60, par un parti politique, le Parti québécois. Celui-ci constitue, jusqu'à un certain point, une coalition de différents groupes et tendances sociales. Mais les organisations progressistes ne se reconnaissent pas globalement dans cette organisation politique en dépit de certains appuis. Par contre, les organisations syndicales, des organisations de femmes et populaires tendent à se prononcer ouvertement pour l'indépendance du Québec tout en assortissant leur proposition de la nécessité d'un projet social d'alignement populaire. Le projet social constitue donc un enjeu clé du *nationalisme politique* où entrent en contradiction et en conflit différentes forces sociales.

Du nationalisme canadien-français traditionnel à forte portée culturelle, on est donc passé à un nationalisme québécois à portée économique et politique où se jouent des enjeux importants de projet social. Mais voilà qu'on

commence à parler de *nationalisme territorial*⁷ plutôt que de nationalisme ethnique. Selon cette forme de nationalisme, la totalité des résidentes et des résidents sur le territoire sont considérés comme des Québécoises et des Québécois et font partie du projet national en vue de l'occupation et du développement de tout ce territoire. Dans cette représentation, l'espace québécois appartient aussi bien aux premiers occupants (autochtones), aux nouveaux arrivants et aux immigrants d'origine anglo-saxonne qu'aux premiers immigrants d'origine française. C'est bien ce qui ressort du projet social des organisations progressistes, lorsqu'elles se penchent sur la question nationale.

En quoi une organisation comme ABE peut-elle se sentir concernée par toutes ces questions et toutes ces tendances ? C'est ce que nous allons maintenant tenter de préciser, en faisant état d'abord de son rôle de défenseur des droits des salariés non syndiqués dans le contexte du débat constitutionnel actuel. En deuxième lieu, nous aborderons la question de sa participation au mouvement populaire, donc sous l'angle de son implication dans le projet de société.

AU BAS DE L'ÉCHELLE ET LE DÉBAT CONSTITUTIONNEL

Malgré les apparences, les travailleuses et les travailleurs, syndiqués ou pas, sont touchés par le débat constitutionnel à cause de la double juridiction fédérale et provinciale sur le travail. D'ailleurs, une portion significative (10 %) travaillent au Québec dans un secteur de compétence fédérale, comme le transport, les communications, les banques, la fonction publique fédérale évidemment, et se trouvent donc régis par le Code du travail du Canada qui diffère de celui du Québec. Ainsi, pour la défense des travailleuses et des travailleurs non syndiqués, il faut tenir compte de cette réalité.

Mais c'est sans doute dans le champ des politiques économiques que le problème se pose le plus profondément. En effet, le gouvernement fédéral garde une pleine autorité sur la politique monétaire (valeur de la monnaie, taux d'intérêt). Or, nous savons tous que la moindre décision concernant les taux d'intérêt et la monnaie a un impact immédiat sur les exportations ainsi que sur la consommation et les investissements des entreprises, donc sur les emplois. Les emplois touchés sont surtout ceux qui sont non syndiqués et qui se retrouvent habituellement dans les secteurs plus fragiles en plus d'être très peu protégés⁸. Il suffit qu'un gouvernement fédéral mette de l'avant des politi-

7. Entre autres, Julien HARVEY (1990) dans la revue *Relations*.

8. La protection assurée par la *Loi des normes du travail* est moins que minimale sur le plan de la sécurité d'emploi.

ques de type néo-libéral, pour que les pressions se fassent sentir sur le travail, surtout le travail non syndiqué, même si une province adopte des politiques expansionnistes pour lutter contre le chômage.

Le gouvernement central détient un pouvoir discrétionnaire de dépenser, c'est-à-dire de verser de l'argent dans les économies locales et régionales (provinces), sous forme de subventions directes à des entreprises ou encore indirectes, par la construction ou l'entretien d'infrastructures (ports, aéroports, routes, télécommunications). Plusieurs de ces interventions se font conjointement avec les provinces ; mais elles sont souvent le théâtre de tiraillements et de divergences d'orientation de politiques, ce qui occasionne des retards importants dans la réalisation de projets, voire des paralysies totales. Là encore, le travail, surtout le travail non syndiqué, subit les contrecoups des conflits juridictionnels et des divergences intergouvernementales de politique économique.

L'impact des politiques économiques sur le travail se répercute sur les politiques sociales, entre autres par le biais de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale. La première est gérée par le gouvernement central, tandis que la deuxième relève des provinces. Les deux niveaux d'administration se renvoient les victimes du chômage de l'un à l'autre. Le contentieux entre les deux ordres de gouvernement est devenu encore plus sensible avec le dossier de la formation de la main-d'œuvre. En dépit de la pleine juridiction des provinces en éducation en vertu de la Constitution de 1867, le gouvernement central a de plus en plus tendance à s'ingérer dans ce domaine et à agir unilatéralement dans la formation de la main-d'œuvre grâce à son pouvoir discrétionnaire de dépenser. Ces conflits touchent, entre autres, les travailleuses et les travailleurs non syndiqués qui ont besoin de formation adéquate pour améliorer leur sort.

Nous pourrions examiner les effets sur le travail d'autres politiques sociales telles que la santé et les services sociaux. Mais les quelques exemples que nous avons apportés démontrent bien comment les travailleuses et les travailleurs non syndiqués et, conséquemment, une organisation comme ABE peuvent être directement affectés par le débat constitutionnel. Pour mieux saisir cette question complexe et ses enjeux pour les salariés non syndiqués, il n'est pas inutile de prolonger la réflexion en la centrant sur le projet de société.

AU BAS DE L'ÉCHELLE, QUESTION NATIONALE ET PROJET SOCIAL

Dans le cadre du débat constitutionnel actuel, qu'elles se prononcent ou non sur le statut du Québec par rapport à la Confédération canadienne, la majorité des organisations des mouvements sociaux considèrent cependant nécessaire de définir sur une base populaire un projet de société pour le Québec de demain⁹. En effet, la question nationale ne peut que nous ramener du côté de l'avenir de l'ensemble de la population québécoise. Le mouvement social ne peut pas laisser ce projet entre les mains de quelques décideurs pour qui la rentabilité économique de tel statut constitutionnel et l'intérêt de groupes particuliers priment.

Au contraire, ce sont les acteurs du changement social, c'est-à-dire les mouvements sociaux, qui doivent investir le terrain de la réflexion sur l'avenir du Québec et son orientation. Chaque organisation est évidemment portée à s'arrêter à certaines questions ou aspects plus spécifiques à sa mission. Pour ABE, il s'agit du travail, des personnes les moins protégées dans le travail telles que les jeunes, les femmes, les immigrantes et les immigrants. Mais cette réflexion doit aussi s'inscrire dans une problématique plus large qui rejoint l'ensemble du mouvement social et de la société. Elle doit partir de deux pôles à notre avis : le contexte de crise dans lequel évolue notre société et les particularités sociales, culturelles et économiques du Québec.

Dans une des explications les plus éclairantes de la crise économique qui dure depuis le début des années 70, certains auteurs considèrent qu'elle a été entraînée par une crise du travail¹⁰. Elle a été provoquée par le refus¹¹ ouvrier d'endosser plus longtemps un modèle d'organisation du travail et de rapport entre le capital et le salariat qui s'était généralisé à partir de la Deuxième Guerre mondiale. Ce modèle, désigné comme le « rapport salarial fordiste », était basé sur un compromis social : les travailleurs reconnaissaient l'exclusivité de la gestion patronale sur l'organisation de leur travail comme prix de la reconnaissance syndicale et du droit des syndicats à négocier les salaires et certaines conditions de travail. Ce compromis consacrait donc l'organisation tayloriste du travail avec tout ce qu'elle comporte de confinement des salariés à l'exécution, leur exclusion de la conception et de la gestion, la parcellisation

9. Cette tendance est ressortie très clairement des audiences de la Commission Bélanger-Campeau et peut-être encore plus fortement lors de la tournée dans les régions.

10. Pour cette explication, se référer à CORIAT (1979), AGLIETTA (1982), LIPIETZ (1989) et BOUCHER (1990b).

11. Ce refus s'est manifesté par l'absentéisme, le changement de personnel et même par plusieurs grèves sauvages et le vandalisme.

de leurs tâches et la déqualification de leur travail. Ce compromis était maintenu par des institutions de régulation telles que la convention collective et l'État¹², de façon à assurer une régularité dans les rapports de travail et dans le taux de productivité.

En plus de cette dimension de rejet de l'organisation tayloriste du travail, la crise comporte aussi une dimension institutionnelle : la convention collective est fortement remise en cause par les patrons, tandis que la forme providence de l'État est ébranlée. Crise financière de l'État certes, mais sociale aussi, les mouvements sociaux critiquant son bureaucratisme et la dépendance qu'il crée dans la population.

Face à ces blocages, une bonne partie des patrons font tout pour contourner les conventions, réduire les objets de négociation, implanter la flexibilité à tous les niveaux et accentuer le contrôle sur les salariés. Conjointement, l'État cherche à revenir sur ses politiques du travail, en imposant un contrôle des salaires et en encadrant plus étroitement le régime des négociations collectives. Cette stratégie néo-tayloriste s'appuie sur des politiques néo-libérales : utilisation du travail précaire, double échelle de salaires, protection sociale minimale. D'autres directions d'entreprises tentent de regagner la collaboration des salariés en les amenant à s'identifier à l'entreprise par la persuasion, sur une base individuelle, en faisant abstraction du syndicat¹³. Enfin, il existe aussi des expériences d'implication négociée des salariés sur une base collective cette fois, en incluant le syndicat, ce qui ouvre des avenues à une véritable démocratisation du travail¹⁴.

Enfin, dans une autre explication de cette crise du travail, on insiste sur sa dimension culturelle¹⁵. Selon cette analyse, le travail lui-même est remis en cause comme valeur. Il prend subjectivement moins de place dans la vie des gens, au profit d'autres valeurs comme la vie privée, la créativité, l'affectivité, la qualité de vie. On critique l'aspect abrutissant du travail salarié, son absence de créativité. Cette crise est significative d'une mutation « sociétale », marquée par une importante remise en cause du productivisme et porteuse d'enjeux sociaux de première ligne en ce qui concerne la consommation, l'information et l'éducation. La transformation du mode de vie à travers toutes ces aspirations prend une envergure si globale, qu'on parle de plus en plus de

12. Il s'agit ici des différentes législations encadrant le travail et l'État-providence.

13. Stratégie que des auteurs appellent le modèle « californien » (MESSINE, 1987).

14. Il s'agit du modèle « saturnien » (MESSINE, 1987) ou « kalkarien » (LEBOROGNE et LIPIETZ, 1989), du fait de son expérimentation par General Motors (projet « Saturn ») aux États-Unis et par Volvo à Kalmar, en Suède.

15. Sur cette dimension voir, entre autres, TOURAINE (1984), ILLICH (1977), GORZ (1988) et LESAGE (1986).

l'émergence d'un nouveau paradigme, en remplacement de l'ancienne conception du progrès à l'infini, pour une vision beaucoup plus conviviale, écologique et solidaire (Lipietz, 1990).

Quelques particularités québécoises semblent d'une importance significative dans une démarche de réflexion sur un projet social pour le Québec. Tout comme l'économie canadienne, l'économie québécoise est fortement continentalisée : dépendance envers les capitaux américains, activités basées surtout sur l'exportation de matières premières, importation de produits manufacturés (Jenson, 1989). Mais malgré une dépendance continentale encore importante, il a fini par s'établir au Québec un réseau de PME et même de quelques grandes entreprises contrôlées par des francophones grâce, en bonne partie, à l'établissement d'organisations collectives de financement proprement québécoises, tant de type étatique que coopératif et syndical¹⁶. Il s'agit là d'une façon de faire unique, en Amérique du Nord du moins, et on commence à parler d'une singularité continentale de vivre les formes d'organisation du travail (Bélanger et Lévesque, 1992). Cette particularité prend sans doute ses racines dans la culture québécoise (Chanlat et Bédard, 1990), dans sa façon de vivre ses rapports entre groupes sociaux aux intérêts conflictuels certes, mais capables de solidarité dans des situations d'urgence. C'est sans doute dans ce sens-là qu'il faut comprendre la pratique originale de la concertation que nous connaissons.

Mais toute réflexion sur un projet de société pour le Québec ne peut passer sous silence certains problèmes sociaux spécifiques qui secouent cette solidarité : rapports entre les communautés anglophone et francophone, rapports avec les nations autochtones, intégration des nouvelles populations immigrantes, persistance des inégalités entre hommes et femmes, appauvrissement de certaines catégories spécifiques de la population. Si l'on peut aussi s'appuyer sur la relative vitalité de son mouvement social, il importe cependant de s'interroger sur son manque de convergence, ses difficultés d'innover ses stratégies et ses pratiques, malgré des efforts plus récents de concertation et de questionnement.

Voilà quelques pistes qui pourraient alimenter, pensons-nous, une réflexion sur le projet social dans le cadre de la mission d'ABE. Pour résumer, nous pourrions dire qu'un projet social pour le Québec de demain devrait s'articuler autour des quelques points suivants :

- 1) la démocratisation du travail ;

16. Par exemple, la Caisse de dépôt et de placement, le Mouvement Desjardins et le Fonds de Solidarité de la FTQ.

- 2) la démocratisation de la gestion des services à la population ;
- 3) l'emploi, c'est-à-dire la recherche du plein emploi en même temps que de la qualité des emplois ;
- 4) l'accès à une formation générale et à une formation professionnelle de qualité ;
- 5) l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- 6) l'intégration des différentes communautés dans le respect des différences ;
- 7) une protection sociale suffisante, particulièrement attentive aux groupes sociaux les plus fragiles ;
- 8) un type de nationalisme ouvert sur l'avenir et l'ensemble de la population québécoise (territorial).

CONCLUSION

Cette synthèse nous a permis de faire un tour d'horizon des quelques éléments de problématique et des concepts qu'il nous a paru utile d'exposer aux membres d'ABE pour amorcer une réflexion sur l'avenir du Québec dans le contexte actuel de crise constitutionnelle. Nous avons pu constater que le mouvement social modifiait ses stratégies tout en changeant de configuration et nous avons signalé la place qu'y occupe ABE. Après avoir rendu compte de l'état du débat constitutionnel, nous avons précisé en quoi il touche directement et indirectement cette organisation. Un regard sur les divers types de nationalisme historiquement véhiculé au Québec nous a montré que ce courant très enraciné avait grandement évolué dans le temps et continuait de le faire. Ceci nous a permis de tracer quelques jalons pour une réflexion sur un projet social pour le Québec.

On peut dire que les réactions reçues au sujet de ce texte pour étude ont été positives. Mais chaque partie du document ne suscite pas le même intérêt. Si l'on a ressenti un certain soulagement en apprenant que le nationalisme avait évolué et qu'il était porteur d'un projet progressiste à cause de sa prise en charge par des organisations du mouvement social, le problème constitutionnel semble encore délicat à traiter dans les débats ou bien dénué de pertinence pour ABE. Par contre, les quelques considérations sur le mouvement social au Québec et la place qu'y tient ABE semblent alimenter les réflexions des responsables du groupe, de la permanence particulièrement.

Jusqu'à maintenant, l'intérêt d'ABE pour cette réflexion a surtout porté sur la question du projet social. Aussi une journée d'étude en vue d'alimenter un mémoire que l'on devait déposer à la Commission itinérante de Solidarité populaire Québec a-t-elle réuni quinze personnes pour débattre la question du plein emploi comme premier thème, de la démocratie et du rôle de l'État comme deuxième thème. Ce mémoire dénote une très grande sensibilité face à toute discrimination au travail à l'égard des femmes, des jeunes et des communautés culturelles, des groupes qu'ABE a ciblés comme prioritaires dans son programme d'action.

Si la question nationale semble se rapprocher d'ABE, par le biais de l'élaboration d'un projet social, le débat constitutionnel reste non avvenu et sans doute quelque peu tabou et dangereux. D'autres groupes du mouvement social partagent sans doute ces craintes¹⁷. D'ailleurs, des organisations syndicales comme la CEQ et la CSN n'avaient-elles pas connu des débats déchirants sur cette question en 1980, alors que dix ans plus tard, elles se prononçaient sereinement sur le sujet comme si ça allait de soi ?

Au terme de cet article, on peut relever deux particularités d'ABE qui pourraient expliquer un tant soit peu ses hésitations à débattre la question constitutionnelle. Tout d'abord, il faut rappeler qu'ABE a été fondé par des anglophones, de sorte que dans sa raison, sa dénomination anglaise (« Rank and File ») côtoie toujours sa dénomination française. Mais on ne peut pas dire que cette particularité pèse bien lourd dans le fonctionnement actuel d'ABE. Par contre, tout comme certains autres groupes, cette organisation rejoint une population immigrante importante, tant du côté de ses membres que de sa clientèle à aider, ce qui pourrait avoir plus de poids. Ainsi, on craindrait d'indisposer et surtout de provoquer ou de nourrir des appréhensions trop grandes chez des composantes importantes du groupe.

Enfin, on pourrait soutenir, qu'à l'instar de plusieurs regroupements et d'une portion importante de citoyennes et de citoyens, les membres et les responsables d'ABE situent la réflexion et la prise de position constitutionnelle sur le terrain individuel, pratiquement privé, finalement du côté du vote. En effet, étant polarisé au niveau partisan, le débat constitutionnel deviendrait confiné à la décision individuelle et secrète de l'isoloir dans le cadre d'un réfé-

17. Face à ces craintes et à la hantise d'éventuels reculs sociaux dans le cas de l'avènement de la souveraineté, on peut avantageusement consulter les *Répliques aux détracteurs de la souveraineté du Québec* publiées sous la direction de Alain-G. GAGNON et François ROCHER (1992). Dans l'ordre des préoccupations habituelles des organisations populaires et communautaires, on devrait se référer plus spécifiquement aux contributions de Yves VAILLANCOURT (1992), de Mona-Josée GAGNON (1992), de Micheline LABELLE (1992), ainsi que de Josée LEGAULT et Gary CALDWELL (1992).

rendum ou d'une élection générale. Il ne s'agirait donc pas d'une question qui entrerait dans le cadre de la mission collective d'ABE.

Bibliographie

- AGLIETTA, Michel (1982). *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy.
- BÉLANGER, Paul R. (1988). « Les nouveaux mouvements sociaux à l'aube des années 90 », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n° 1, 101-104.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1987). « Le mouvement social au Québec : continuité et rupture (1960-1985) », dans BÉLANGER, Paul R., LÉVESQUE, Benoît, MATHIEU, Réjean et Franklin MIDY (sous la direction de), *Animation et culture en mouvement*, Sillery, PUQ, 253-266.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1988). « Une forme mouvementée de gestion du social : les CLSC », *Revue internationale d'action communautaire* (RIAC), 16/59, 49-64.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1992). « Amérique du Nord : la participation contre la représentation ? », *Travail*, 24, 71-90.
- BOUCHER, Jacques (1990a). *Les mouvements sociaux*, UQAM/Département de sociologie, Cahiers du CRISES, n° 9003.
- BOUCHER, Jacques (1990b). *Théorie de la régulation et rapport salarial*, UQAM/Département de sociologie, Cahiers du CRISES, n° 9901.
- CHANLAT, Alain et Renée BÉDARD (1990). *L'originalité et la fragilité d'un mode de gestion à la québécoise*, Montréal, HEC, Cahiers de recherche du CETAI, n° 90-06.
- CORIAT, Benjamin (1979). *L'atelier et le chronomètre*, Paris, Christian Bourgois.
- FAVREAU, Louis (1989). *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours*, Montréal, CFP/Les Éditions du Fleuve.
- GAGNON, Alain G. et François ROCHER (sous la direction de) (1992). *Réplique aux détracteurs de la souveraineté du Québec*, Montréal, VLB Éditeur.
- GAGNON, Mona-Josée (1992). « La souveraineté du côté des riches et des pauvres », dans GAGNON, Alain G. et François ROCHER (sous la direction de) (1992). *Réplique aux détracteurs de la souveraineté du Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 233-243.
- GORZ, André (1988). *Métamorphoses du travail*, Paris, Galilée.
- HAMEL, Pierre (1991). *Action collective et démocratie locale*, Montréal, PUM.
- ILLICH, Ivan (1977). *Le chômage créateur*, Paris, Seuil.
- JENSON, Jane (1989). « Different but not Exceptional : Canada's Permeable Fordism », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology. La revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 26, n° 1, février, 69-94.
- LABELLE, Micheline (1992). « Pluralité ethnoculturelle et pluralisme à l'heure de la souveraineté », dans GAGNON, Alain G. et François ROCHER (sous la direction de) (1992). *Réplique aux détracteurs de la souveraineté du Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 314-328.

- LEBORGNE, Danièle et Alain LIPIETZ (1989). *Deux stratégies dans la production des nouveaux espaces économiques*, Paris, CEPREMAP, Cahier orange n° 8911.
- LEGAULT, Josée et Gary CALDWELL (1992). « L'exode de la communauté anglo-qubécoise : la nécessaire responsabilisation », dans GAGNON, Alain G. et François ROCHER (sous la direction de) (1992). *Réplique aux détracteurs de la souveraineté du Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 291-313.
- LESAGE, Marc (1986). *Les vagabonds du rêve*, Montréal, Boréal.
- LIPIETZ Alain (1989). *Choisir l'audace*, Paris, La Découverte.
- LIPIETZ Alain (1990). « Après-fordisme et démocratie », *Les temps modernes*, N° 524, 97-121.
- MESSINE, Philippe (1987). *Les saturniens*, Paris, La Découverte.
- TOURAINÉ, Alain (1984). *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard.
- VAILLANCOURT, Yves (1992). « Le risque de la souveraineté pour les politiques sociales », dans GAGNON, Alain G. et François ROCHER (sous la direction de) (1992). *Réplique aux détracteurs de la souveraineté du Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 244-266.